



Union Nationale
du Sport Scolaire

FICHE SPORT 23|24

ÉCHECS

Dispositions spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : Christophe LUCZAK

FFE

Martine BOLLA

Chantal HENNEQUIN

Dominique RUHLMANN

UNSS

Ludovic MELIER

Gaëlle LAMOTTE

Délégué technique UNSS

Mémo pour les animateurs d'AS Échecs non-professeurs d'EPS

1. Présenter sa proposition de constitution d'une équipe UNSS de jeu d'échecs au chef d'établissement, président de l'Association Sportive (AS) ainsi qu'aux professeurs d'EPS (ils sont les garants du fonctionnement de l'AS). Il est fondamental de développer et entretenir ce lien avec l'équipe EPS.
2. Demander au chef d'établissement et aux professeurs d'EPS à être déclaré « animateur » sur OPUSS dans « Ma structure » puis « Animateurs d'AS » puis « Ajouter un animateur AS ». Demander un agrément du chef d'établissement pour encadrer et accompagner les élèves (formulaire UNSS disponible auprès des services UNSS départementaux et régionaux. Demander les codes d'accès à OPUSS aux professeurs d'EPS.
3. Les jeunes qui participent à l'activité échecs devront être licenciés UNSS à l'AS de l'établissement, via « OPUSS » (<https://opuss.unss.org/gestion>) dans « Mes licenciés » puis « Création de licence » puis, au choix reconduire un licencié ou créer un nouvel élève. Vous pouvez licencier des jeunes tout au long de l'année. Les jeunes doivent s'acquitter du prix de la licence selon les modalités retenues et précisées dans le projet de l'AS.
4. En UNSS, une équipe de jeu d'échecs est mixte (sauf en LP) et composée de 4 joueurs (joueuses) ainsi que d'un ou une jeune arbitre (précisions dans la fiche sport jeu d'échecs). Un jeune coach doit être désigné parmi les joueurs.
5. Concernant la certification des jeunes arbitres et coaches, un animateur d'AS peut demander et obtenir directement pour ses jeunes la certification de niveau district sur OPUSS dans « Mes licenciés », puis « Certifier un licencié » puis choisir la certification visée. A partir de la certification départementale incluse, ce sont les référents dans l'activité et le service UNSS du niveau de la compétition (départemental ou académique) qui procèdent à la validation des demandes de certifications.
6. L'inscription aux différents championnats : départemental, académique, IA et CF se fait sur OPUSS (bases d'inscription). Les services départementaux et régionaux UNSS établissent des calendriers de compétitions et des circulaires que vous pouvez vous procurer sur leur portail.
7. Pour les déplacements de votre équipe, rapprochez-vous des professeurs d'EPS, de votre chef d'établissement et du service départemental UNSS (Adresses mails officielles des services départementaux et régionaux UNSS : <https://www.unss.org/services>).
8. Lors des compétitions UNSS, le port ostensible de la tenue officielle de l'AS, harmonisée et uniforme pour tous les joueurs de l'équipe, est OBLIGATOIRE (règlement intérieur de l'UNSS, règlement fédéral UNSS).

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

Lien : <https://opuss.unss.org/article/78345>

Dispositions particulières Échecs

Cf Pôle France / tout ce qui est en **ROUGE** dans la FS « Dispositions Générales ».

Championnats de France UNSS Équipes Excellence Échecs Collèges et Lycées

Les Championnats par Équipe excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

	COLLÈGES	LYCÉES - LP
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors 1ère année
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 joueurs. Mixité obligatoire. 1 fille et un garçon au minimum	Lycées : 4 joueurs. Mixité obligatoire 1 fille et un garçon au minimum LP : 4 joueurs. Mixité autorisée
JEUNE ARBITRE	1 Jeune arbitre par équipe qualifiée Certifié académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINE	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée et intégré à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
RÈGLEMENT	CF règlement UNSS 2024	
FORMULE DE COMPÉTITION	Collèges : système suisse le 1 ^{er} jour et phases finales + classement le deuxième jour en toutes rondes. Lycées : formule toutes rondes Cadence : 12 minutes + 3 secondes par coup	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	La qualification se fait au niveau académique ou inter-académique ¹ en fonction des quotas attribués par la CMN pour chaque catégorie. Quotas spécifiques attribués aux ultramarins et à l'AEFE	
NOMBRE D'ÉQUIPES	24 équipes collèges, 16 équipes lycées Quotas en page suivante : choix de l'inter-académie à disposer des quotas	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence collèges	Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées Champion de France UNSS par Équipe Excellence lycées professionnels

¹ Une inter-académie est libre de décider de la répartition des quotas de l'IA

Modalités de qualification à 24 équipes en catégorie « collèges »

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	3
3	Caen	Rennes	Rouen	3
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		2
6	Nantes	Orléans/Tours		2
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		2
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	3
	Ultramarins			1
	AEFE			1
	Académie organisatrice (Strasbourg pour 2024)			1
	TOTAL			24

Modalités de qualification à 16 équipes en catégorie « lycées »

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		1
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	2
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	1
5	Besançon	Dijon		1
6	Nantes	Orléans/Tours		1
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
9	Montpellier	Toulouse		2
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	2
	Ultramarins et AEFE			1
	Académie organisatrice (Strasbourg pour 2024)			1
	TOTAL			16

Repêchages :

Des places sont souvent disponibles, uniquement sur demande de repêchage.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 19 avril 2024

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : OPUSS

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Responsabilité « Jeunes Officiels – Vers une génération responsable »

Passerelles

La certification de niveau national UNSS Jeune Arbitre permet le titre d'arbitre jeune de la FFE.

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au protocole en 2023 et n'étant pas autorisées à participer en Excellence

Échecs

AS17125 - Lycée international de Valbonne – Académie de Nice

Annexe 2

Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours avant les championnats de France en 2023 et n'étant pas autorisées à participer en Excellence

Échecs

NÉANT
